SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DHUMEAUX.

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 13	Votants : 14

Etaient présents : MM. Dominique DHUMEAUX, Aurélien AUBERT, Philippe BERGUES, Jean-Claude CHAMPION, Yoann BEREL, Jean-Luc LOUEDEC, Laurent NICOLLE, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE

Absents excusés : M. Maxime BARILLEAU, Mme Yolande GUÉRIN

Mme Yolande GUERIN a donné procuration à Mme Jocelyne PAVY.

Date de convocation : 9 mai 2025
Date de publication : 21 mai 2025
Secrétaire de séance : Sidonie QUERVILLE
Formant la majorité des membres en exercice.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 2 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance et demande si des points sont à ajouter. Yoann BEREL indique que des balises routières ont été récemment installées rue de Maigné, hors agglomération. Plusieurs d'entre elles ont déjà été heurtées par des véhicules.

- ✓ **Reprise du commerce**

1. Désignation des repreneurs du commerce
   - ✓ **Lotissement Les Grands Jardins II**
2. Réflexion concernant le prix de vente du lot 11
   - ✓ **Finances**
3. Prix de vente du bois suite à l'abattage du chêne dans la cour de l'école
4. Autorisation de remboursement de frais au maire
5. Tarifs des services périscolaires – année scolaire 2025-2026
   - ✓ **Conseil en Energie Partagée**
6. Adhésion au Conseil en Energie Partagée (CEP) – Pays Vallée de la Sarthe
7. Affaires diverses

Désignation des repreneurs du commerce O Bout du Pont (25.20)

Monsieur le Maire laisse la parole à Laurent NICOLLE, conseiller municipal.
M. NICOLLE informe les élus présents que la commission formée pour le recrutement des repreneurs du commerce a rencontré plusieurs candidats. A l'issue des visites et entretiens, la commission a décidé de retenir la candidature de Monsieur et Madame POIRIER Baptiste et Laurène.

M. et Mme POIRIER avaient candidaté une première fois en 2023. Leur profil avait déjà convaincu les élus. Néanmoins, ils avaient dû renoncer à reprendre le commerce pour raisons personnelles.

Ils envisagent d'ouvrir le commerce fin août. Les activités du commerce seraient le bar – restaurant, le dépôt de pain ainsi que le dépôt de colis, si c'est possible. Dans un second temps, la fourniture des repas du restaurant scolaire leur sera proposé.

Monsieur le Maire propose d'acter par délibération la désignation de M. et Mme POIRIER comme repreneurs du commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** M. et Mme POIRIER Baptiste et Laurène comme repreneurs du commerce O Bout du Pont de la commune de Fercé-sur-Sarthe

Lotissement Les Grands Jardins II – réflexion sur le lot 11 (25.21)

Monsieur le Maire prend la parole et indique au conseil municipal que les parcelles du lotissement Les Grands Jardins II intéressent les acheteurs. En revanche, le lot 11 semble être un frein pour les potentiels acquéreurs en raison du chemin d'accès sur la parcelle. Cette zone non constructible entraîne des frais dans le prix de la construction.
En outre, Monsieur le Maire précise que le chemin représente une surface de 72 m² sur la surface totale de la parcelle n°11. Par conséquent, il propose de retirer du prix de vente le coût du chemin, soit 54 € TTC le m² x 72 m² = 3 888 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retirer du prix de vente le coût du chemin
- **Fixe** le prix de vente du lot 11 à 30 888,00 € TTC
- **Désigne** les parcelles mises en vente dans le tableau ci-dessous
- **Rappelle** que l'étude notariale chargée des ventes est l'étude LCC.BN Notaires de Noyen-sur-Sarthe

Lotissement Les Grands Jardins II					
Parcelle	**Adresse**	**Surface**		*Prix de vente HT : 45 € le m²*	*Prix de vente TTC : 54 € le m²*
				Prix de vente HT	**Prix de vente TTC**
Lot 1	1 chemin de la Gée	534	m²	24 030.00 €	28 836.00 €
Lot 2	3 chemin de la Gée	non disponibles à la vente			
Lot 3	5 chemin de la Gée				
Lot 4	7 chemin de la Gée				
Lot 5	9 chemin de la Gée				
Lot 6	11 chemin de la Gée				
Lot 7	13 chemin de la Gée	603	m²	27 135.00 €	32 562.00 €
Lot 8	15 chemin de la Gée	505	m²	22 725.00 €	27 270.00 €
Lot 9	17 chemin de la Gée	432	m²	19 440.00 €	23 328.00 €
Lot 10	19 chemin de la Gée	509	m²	22 905.00 €	27 486.00 €
Lot 11	21 chemin de la Gée	644	m²	25 740.00 €	30 888.00 €
Lot 12	14 chemin de la Gée	448	m²	20 160.00 €	24 192.00 €
Lot 13	12 chemin de la Gée	632	m²	26 333.33 €	31 600.00 €
Lot 14	10 chemin de la Gée	594	m²	26 730.00 €	32 076.00 €
Lot 15	8 chemin de la Gée	563	m²	25 335.00 €	30 402.00 €
Lot 16	6 chemin de la Gée	605	m²	27 225.00 €	32 670.00 €
Lot 17	4 chemin de la Gée	421	m²	18 945.00 €	22 734.00 €
Lot 18	2 chemin de la Gée	407	m²	18 315.00 €	21 978.00 €

Prix de vente du bois suite à l'abattage du chêne dans la cour de l'école (25.22)

Le chêne dans la cour de l'école a dû être abattu en raison de son mauvais état. Durant les vacances d'avril, une branche était tombée de l'arbre.
Suite au diagnostic de l'entreprise ARBOR-ECOBOIS, l'abattage de cet arbre était nécessaire pour la sécurité des enfants dans la cour de l'école. L'intervention s'est déroulée mercredi 30 avril.
Le bois est resté à disposition de la commune. Monsieur le Maire propose de vendre ce bois et donc d'en fixer le prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le prix de vente du stère de bois à 65,00 euros, non livré

Autorisation de remboursement de frais au maire (25.23)

Suite aux frais avancés par Monsieur le Maire, il est proposé de lui rembourser la somme de 196,90 euros.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le remboursement de la somme de 196,90 euros à Monsieur Dominique DHUMEAUX

Tarifs des services périscolaires – année scolaire 2025/2026 (25.24)

Marion LE BLAY, 2ème adjointe en charges des affaires scolaires et de la jeunesse prend la parole.
Vu la délibération n°24.42 en date du 5 juin 2024 fixant les tarifs des services périscolaires pour l'année 2024/2025 ;
Vu les propositions de la commission scolaire et jeunesse ;

RESTAURANT SCOLAIRE	
QUOTIENT FAMILIAL	**REPAS ENFANT**
Inférieur à 700 €	1,00 €
701 € à 2000 €	4,10 €
Supérieur à 2000 €	4,25 €
Repas majoré	5,95 €
Repas adulte	5,50 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE		
QUOTIENT FAMILIAL	**LA DEMI-HEURE**	**1/4 HEURE SUPPLEMENTAIRE**
Inférieur à 680 €	0,90 €	5,80 €
681 € à 1050 €	0,95 €	
Supérieur à 1050 €	1,00 €	

ACCUEIL - MERCREDI LIBRE			
QUOTIENT FAMILIAL	**LA DEMI-JOURNEE**	**LA JOURNEE COMPLETE**	**LA JOURNEE EXCEPTIONNELLE**
Inférieur à 680 €	3,00 €	6,00 €	15,00 €
681 € à 1050 €	3,10 €	6,20 €	15,50 €
Supérieur à 1050 €	3,20 €	6,40 €	16,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'augmenter les tarifs des services périscolaires : restaurant scolaire, accueil périscolaire et accueil – mercredi libre (demi-journée et journée complète)
- **Fixe** les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026

Adhésion au Conseil en Energie Partagée (25.25)

En réponse au besoin croissant d'accompagnement technique dans la gestion énergétique quotidienne du patrimoine des collectivités, les élus du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ont décidé de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) en 2012.
Le Conseil en Energie Partagé est un service qui consiste à mutualiser un thermicien entre plusieurs collectivités adhérentes, afin de les accompagner techniquement dans la gestion de l'énergie au quotidien.
Ses missions consistent à :

- Réaliser le bilan énergétique de la collectivité et proposer des préconisations d'améliorations et d'études plus approfondies ;

- Accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de ces préconisations, dans ses relations avec les prestataires (maîtres d'œuvre, bureaux d'études, entreprises) et dans la réalisation des travaux ;
- Suivre l'évolution des consommations et facturations énergétiques de la collectivité ;
- Accompagner la collectivité dans ses projets en lien avec la maîtrise de l'énergie et le déploiement des énergies renouvelables ;
- Renseigner et accompagner la collectivité dans le cadre des différentes réglementations liées à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Une convention de partenariat a été proposée afin d'encadrer l'organisation du service et les relations entre le Pays et les communes, identifier les engagements respectifs des différentes parties et définir le montant de la participation financière de chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe.
- La commune s'engage dans le cadre de cette convention à verser une cotisation, dont le montant est indiqué en annexe, au Pays Vallée de la Sarthe, comme participation au financement du service de Conseil en Energie Partagé.

Affaires diverses

- Réhabilitation énergétique de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire : Monsieur le Maire présente le calendrier de l'appel d'offres travaux :
  - ***S. 19 – Mardi 13/05 :*** *Lancement Appel d'offres*
  - ***S. 24 - Mercredi 11/06 :*** *Date limite de remise des offres*
  - ***S. 26 - Mercredi 25/06 :*** *Remise du rapport d'analyse des offres*
  - ***S. 27 à 30 :*** *Phase négociation & attribution des lots*
  - ***Septembre 2025 :*** *Période de préparation de chantier*
  - ***Octobre 2025 :*** *Démarrage travaux*

- Fourrière animale : les élus présents sont informés que la fourrière Molosses Land a arrêté son activité. De ce fait, la commune se retrouve sans solution pour les chiens en divagation.
  Monsieur le Maire profite de ce point pour informer le conseil municipal qu'un husky est régulièrement en divagation sur la commune. Les habitants se plaignent de cette situation. M. le Maire va contacter le propriétaire du chien.

  Les élus sont d'accord pour trouver une solution alternative à la fourrière Molosses Land.

- Journée Citoyenne 2025 : la journée citoyenne se déroulera samedi 13 septembre 2025.

- Réflexion sur le déploiement d'un projet d'animation en direction des seniors. Philippe BERGUES informe les élus qu'il a assisté à une réunion à la communauté de communes concernant la réflexion sur le déploiement d'un projet d'animation en direction des seniors en situation de

vulnérabilité. Il est proposé de poursuivre la réflexion pour le développement de ce projet sur le territoire de la communauté de communes.

- Commission « voirie – bâtiments – urbanisme » : mercredi 21 mai à 19h
- Prochaine séance de conseil municipal : mercredi 25 juin 2025 à 20h

La séance est levée à 21h22.

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
			Absent excusé
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
			Absente excusée
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	